



Wallonie
environnement
SPW

13/06/2018



LA BANQUE DE DONNEES DE L'ETAT DES SOLS (BDES)

François-Xavier HEYNEN
Direction de la Protection des Sols (DSD-DGO3)

OBJECTIFS

- Rassurer les acheteurs et les vendeurs, et plus généralement le secteur de l'immobilier.
- Faciliter les démarches administratives, notamment pour compléter divers certificats d'urbanisme.
- Délivrer des extraits conformes.
- Ranger les données

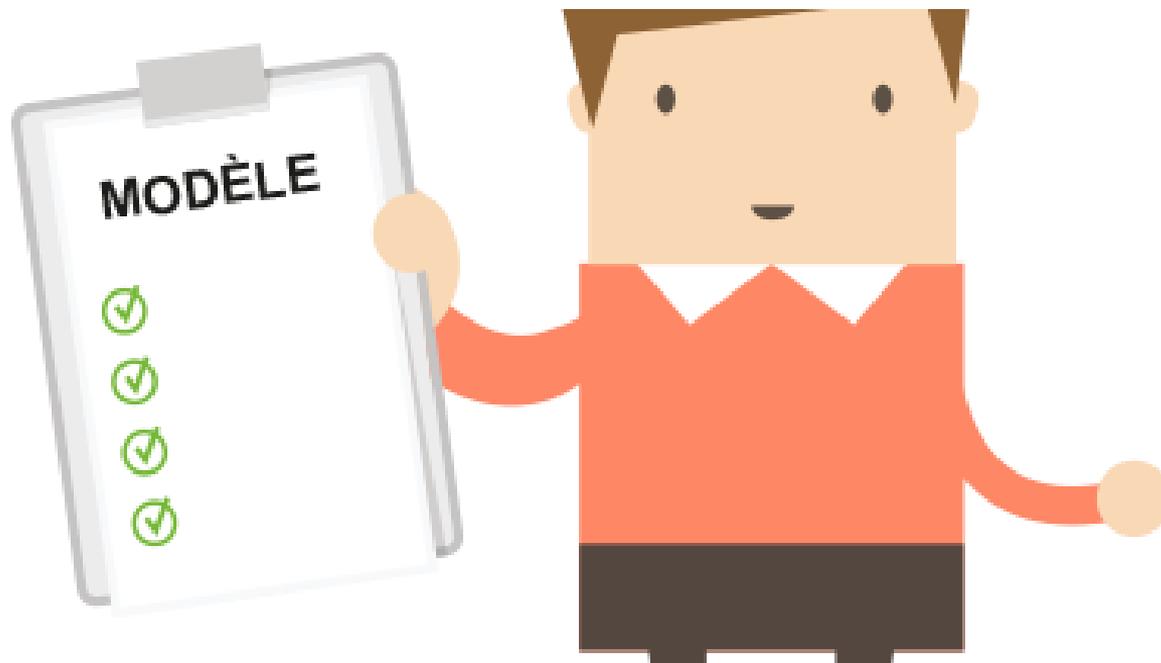
SLOGAN

- Rassurer et Simplifier

Mon terrain est en couleur pêche. Est-il d'office suspect?



Ma voiture doit passer au contrôle technique, est-elle suspecte ?



DEUX COULEURS

Les parcelles concernées par la BDES sont distinguées par deux couleurs, à savoir :

Bleu lavande

Parcelle concernée par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret)

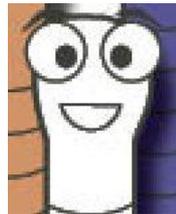
Pêche

Parcelle pour laquelle des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret)

L'obligation et l'information

Sens commun

- Obligations
-
- Pas d'obligations
-
- Pas d'informations



Sens de la BDES

- obligations MAIS p-e réalisées/dérogations (articles 29 et 30)
- Il existe un doute
- Ne donne pas d'information.

Mon terrain n'est ni pêche ni lavande à la BDES mais il semble rehaussé donc remblayé. Est-il suspect ?

LEXIQUE

Sens commun

- Banque



- Données



Sens de la BDES

- Banque-carrefour



- Données
Administratives.
(pour l'instant)



COUCHES ET SOURCES DE REFERENCE

1. **DAS** : - GESOL
 - BEDSS (Stations-service)
 - DOREHA (anciennes réhabilitation)
2. **DPA** : Permis environnement
3. **DPC** : - PV constats, rapport de visite
 - déclaration (Art. 6)
 - déclaration des communes
 - procédure judiciaire et ou contentieuse
4. **DGO4** : SAR
5. **SPAQuE** : Walsol
6. **Concessionnaire** gestion des terres (Art. 5)



La RW va-t-elle organiser une opération de validation de la BDES? En d'autres termes, la couleur lavande est-elle destinée à disparaître?

CONTEXTE GENERAL

- Décret sols : nouvelle version adoptée par le Parlement wallon le 1^{er} mars 2018.
- Remplacer efficacement une interminable enquête publique.
- Répondre aux exigences du droit à l'information environnementale

RECTIFICATION CONTINUE

- Exclusivement via la BDES
- Sans limite temporelle (article 13)
- L'AGW déterminera les modalités

DISPARITION DE LA LAVANDE

- Que deviendrait la BDES ?

QUESTION : (et NSS)

Wallonie

Version 4.0.3

BDES : L'état des sols

FR

S'authe

CARTE

Adresse...

Fond d

Limites administratives

- []

Parcelles cadastrales

- []

Bâtiments

- []

Statut à l'inventaire

- []
- Statut à l'inventaire

1:1500000

Wallonie environnement SPW

ent